**Zeitschrift:** Générations : aînés

**Herausgeber:** Société coopérative générations

**Band:** 27 (1997)

Heft: 5

**Rubrik:** Courrier: un homme respectable

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

## Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

**Download PDF:** 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un homme respectable

J'ai été scandalisée par le récit publié dans votre magazine de février. Je suis la belle-fille du professeur Henri Lagatola que votre correspondant Jean Mathys a ridiculisé, voire même insulté dans son texte et cela 44 ans après sa mort.

Faut-il que, pour assouvir les rancœurs d'un potache qui a mal digéré son adolescence, votre journal laisse quelqu'un s'en prendre à la mémoire d'un homme respectable? Si je comprends votre rédaction, on peut exhumer un mort, le nommer en toutes lettres, le clouer au pilori sans se demander si des proches pourront être blessés par des adjectifs insultants.

Pour votre gouverne, sachez que le professeur Henri Lagatola était un géologue dont les compétences étaient reconnues par ses pairs qui ont souvent tenu, j'en suis le témoin, des conférences scientifiques à son domicile. Il a travaillé comme géologue pour la prospection du pétrole en Roumaine et à deux reprises en Afrique Occidentale française, à la satisfaction de ses employeurs. Il a terminé sa carrière comme professeur à l'Université de Neuchâtel.

Pendant la guerre 1939-1945, il a dirigé, comme capitaine, une unité de PA. Il a été adjoint au maire d'une petite commune genevoise. C'était un homme intègre par excellence, qui détestait l'hypocrisie et la flagornerie mais qui était sensible aux problèmes des humbles.

Camille Gremaud-Meyer 14, Av. E.-Hentsch, 1207 Genève

Hors du commun

Le professeur Lagatola est décédé depuis 44 ans. C'est facile d'attaquer ceux qui ne sont plus là pour se défendre. Je l'ai connu. C'était un homme hors du commun, parfaitement honnête et respectable, qui a fait bénéficier des générations d'étudiants de sa vaste culture. Monsieur Mathys a visiblement mal assimilé ses problèmes d'adolescence. Cela peut se comprendre, mais



n'explique pas et surtout n'excuse pas l'audience que vous lui avez accordée.

> J. Langemann 11, ch. du Jura, 1292 Chambésy

(Réd.) Nous présentons nos excuses aux personnes qui auraient pu être blessées à la lecture du récit de Jean Mathys. Nous ne l'avons pas publié dans le but de scandaliser nos lectrices et lecteurs. Nous vivons heureusement dans un pays où la liberté d'expression et de pensée existent encore. Chacun peut donc y écrire pour rappeler un événement qui l'a marqué. Nous n'avons pas à justifier le choix de nos récits, ni de nos articles. Le courrier des lecteurs existe pour donner à chacun l'occasion de s'exprimer.

Homos et adoptions

Après avoir beaucoup hésité, j'écris cette lettre qui n'est pas une réclamation, mais une contestation vis-à-vis des personnes âgées qui lisent votre mensuel.

Comme pasteur, M. Laederach n'a pas le droit de prôner les bienfaits de l'adoption chez les homosexuels féminins ou masculins! Les textes de la Bible le démontrent. Notre Seigneur condamne vivement ce genre d'amour de la conception. Et pour preuve, même les autorités civiles et religieuses ont proclamé leurs différences par voie de presse.

Jacques Berclaz Pl. Octroi 3, 1227 Carouge Pass'Sport Senior
Dans l'article «Pass'Sport Se-

nior», paru en février, on peut lire: «Après le traditionnel check-up pris en charge par les caisses-maladie...» Le lecteur attentif partira de l'idée que la note d'honoraires relative à un tel contrôle est payée par son assureur. Or, tel n'est pas le cas, puisqu'un check-up demandé volontairement par quiconque pour juger de son état de santé général n'est pas une prestation obligatoire à charge des caisses-maladie (...) L'auteur estime que les responsables des caisses-maladie devraient consentir des rabais aux retraités qui pratiquent régulièrement un sport. La LAMal est claire à ce sujet: à moins qu'il ne s'agisse de formes particulières d'assurance, l'assureur ne peut accorder de rabais sur les primes de l'assurance obligatoire des soins. A propos de ce dernier point, je me permets de relever que si des rabais de ce genre étaient autorisés, ils ne devraient pas profiter uniquement aux retraités.

Robert Fuchs Directeur de La Caisse Vaudoise Rue Caroline 11, 1003 Lausanne



Le savoir-faire du cœur

Durant une heure, Gil Caraman vous invite à prendre connaissance de l'agenda, à entendre des témoignages et à découvrir des institutions qui œuvrent en faveur des seniors.

Ne ratez pas ce rendez-vous émaillé de mélodies et de chansons du passé

«Le savoir-faire du cœur», les dimanches 4, 11, 18 et 25 mai dès 21 heures sur RSR La Première.